

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 juillet 2014**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Nicolas GONIDEC**

**N° 5 DDC 14.6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 18/07/2014  
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014  
(accusé de réception du 18/07/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Tarifs de mise à disposition des Théâtres - Saison 2014-2015**

1- Pour le Théâtre Max Jacob :

Le dispositif du « hors catalogue » a été maintenu dans le Théâtre Max Jacob suite à sa reprise en gestion par la ville en juillet 2011, afin de permettre l'accès au théâtre à des structures diverses, dans l'objectif de soutien aux pratiques amateurs notamment.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs ci-dessous pour les mises à disposition du théâtre Max Jacob, pour la saison 2014-2015 (du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015) :

<b>MAX JACOB</b>	<b>Associations Quimper communauté</b>	<b>Associations hors Quimper communauté</b>	<b>Etablissements scolaires Quimper communauté</b>	<b>Etablissements scolaires hors Quimper communauté</b>	<b>Entreprises et administrations</b>
conférences - 1 journée	488 €	979 €	194 €	488 €	2 152 €
théâtre/danse/musique - 1 montage et/ou 1 répétition - 1 représentation sur la journée	578 €	1 156 €	231 €	578 €	2 545 €
théâtre/danse/musique - 1 montage et/ou 1 répétition - 1 représentation sur 2 journées	667 €	1 335 €	266 €	667 €	2 939 €
Spectacle debout	1 336 €	2 669 €	533 €	1 336 €	5 876 €
un montage supplémentaire	133 €	306 €	53 €	133 €	587 €
une représentation supplémentaire	354 €	711 €	141 €	354 €	1 567 €

La mise à disposition du théâtre Max Jacob au titre du dispositif du « hors catalogue » fera l'objet d'un contrat selon le modèle approuvé lors de la délibération du 8 juillet 2011.

## 2- Pour le Théâtre de Cornouaille :

Le dispositif du « hors catalogue » prévu dans la convention liant la ville et la Scène nationale de Quimper se poursuit.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour les mises à disposition du théâtre de Cornouaille, pour la saison 2014-2015 (du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015) :

CORNOUAILLE	Associations Quimper communauté	Associations hors Quimper communauté	Etablissements scolaires Quimper communauté	Etablissements scolaires hors Quimper communauté	Entreprises et administrations
conférences - 1 journée	750 €	1 245 €	297 €	624 €	3 487 €
théâtre/danse/musique - 1 montage et/ou 1 répétition - 1 représentation sur la journée	961 €	1 601 €	385 €	799 €	4 484 €
théâtre/danse/musique - 1 montage et/ou 1 répétition - 1 représentation sur 2 journées	1 068 €	1 779 €	425 €	890 €	4 983 €
une répétition ou un montage supplémentaire	214 €	354 €	86 €	180 €	996 €
une représentation supplémentaire	534 €	890 €	214 €	445 €	2 490 €

ATELIER	Associations Quimper communauté	Associations hors Quimper communauté	Etablissements scolaires Quimper communauté	Etablissements scolaires hors Quimper communauté	Entreprises et administrations
conférences - 1 journée	142 €	236 €	57 €	117 €	615 €
théâtre/danse/musique - 1 montage et/ou 1 répétition - 1 représentation sur la journée	213 €	354 €	84 €	179 €	922 €
théâtre/danse/musique - 1 montage et/ou 1 répétition - 1 représentation sur 2 journées	285 €	473 €	113 €	236 €	1 230 €

une répétition ou un montage supplémentaire	36 €	60 €	12 €	31 €	154 €
une représentation supplémentaire	71 €	117 €	30 €	60 €	307 €

Les trois grilles ci-dessus reprennent les tarifs de la saison 2013-2014, augmentés de 2%. A l'instar des années précédentes, il est proposé au conseil municipal de doubler les tarifs en cas d'utilisation des théâtres le dimanche.

Il est proposé par ailleurs au conseil municipal d'autoriser un accès gratuit au théâtre de Cornouaille et au théâtre Max Jacob pour l'EESAB et pour Quimper communauté et d'autoriser le monsieur le maire à signer les contrats de mise à disposition.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs 2014-2015 de mise à disposition des Théâtres tels que spécifiés ci-dessus.

Le maire,

Ludovic JOLIVET